



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n°2009-0893 – ELITE PREMIUM 6 OD  
dossier lié n° 2007-0152

Maisons-Alfort, le 31 juillet 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

## AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché  
de la préparation phytopharmaceutique  
**ELITE PREMIUM 6 OD, identique à NISSHIN PREMIUM 6 OD**

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par ISK BIOSCIENCES, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation ELITE PREMIUM 6 OD.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence NISSHIN PREMIUM 6 OD, dont l'autorisation de mise sur le marché, n°2080026, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2018 ;

Considérant l'avis de l'Afssa n° 2007-0152 du 25 avril 2008 relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation NISSHIN PREMIUM 6 OD ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour ELITE PREMIUM 6 OD est bien strictement identique à celle déclarée pour NISSHIN PREMIUM 6 OD ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation ELITE PREMIUM 6 OD, présentée par ISK BIOSCIENCES, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit NISSHIN PREMIUM 6 OD.**

La Directrice générale adjointe

Valérie BADUEL